



Agence Ouverture de votre nouvelle agence

Depuis le 11 août, l'équipe de votre agence vous accueille dans ses nouveaux locaux au 4 rue Salvador Allende, à Pont-Sainte-Maxence. Il n'y a pas de changement pour contacter votre agence :

- par téléphone : 03 44 79 50 50 ;
- par mail : contact@opacoise.fr

Les anciens locaux de l'agence, avenue d'Orion, à Senlis, ont été transformés en bureau de proximité.



Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Fermée au public les mardis et jeudis matins. Des permanences sont assurées en accès libre ou sur rendez-vous dans nos bureaux de proximité en dehors des vacances scolaires :

- à Senlis, 19 avenue d'Orion, le vendredi de 9h à 12h ;
- à Crépy-en-Valois, 16 avenue du Président Kennedy, le jeudi de 14h à 17h.



Bien vivre ensemble

Contribuons tous au bien vivre ensemble dans nos immeubles et résidences ! Pour cela, respectons et faisons respecter quelques règles simples en termes de sécurité, de tranquillité et de propreté. Vous les retrouvez dans le "Règlement intérieur" affiché cet été dans les parties communes de vos immeubles et sur notre site Internet www.opacoise.fr. Il est également annexé au bail qui vous a été remis lors de l'état des lieux de votre logement, si vous avez emménagé après le 1^{er} juillet 2025.



Chauffage Kocliko arrive

Maîtriser le montant de vos charges est un souci pour l'OPAC de l'Oise. Pour les immeubles équipés d'une chaufferie collective, l'office a opté pour la solution de la société Kocliko qui débutera le 1^{er} avril 2026. Il nécessite la pose de nouveaux équipements :

- dans les parties communes : des optimiseurs de relances dans les chaufferies et des sondes en toiture et sur les façades des immeubles ;
- dans les logements : des sondes de température dans tous les logements équipés de radiateurs et dans 20 % des logements en chauffage plancher.

Ces équipements seront posés d'ici à fin 2025. Vous serez bien entendu avertis si vous êtes concernés. Pas plus grandes qu'un interrupteur, les sondes seront simplement collées au mur. Pour la pose, prévoir une demi-journée.

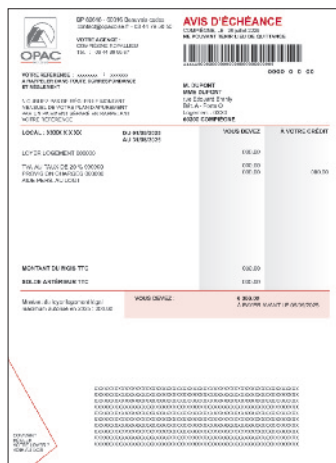


Avis d'échéance Le paiement par TIP, c'est fini

Comme vous le savez, vous ne pouvez plus payer par TIP. C'est pourquoi, à partir du mois de septembre, le TIP n'apparaîtra plus en bas de votre avis d'échéance. Optez pour le paiement :

- par prélèvement automatique : gratuit et simple ! Le montant du loyer figurant sur votre avis d'échéance est débité de votre compte bancaire à la date qui vous convient le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 du mois. Pour bénéficier de ce mode de règlement, adressez-vous aux services de l'OPAC de l'Oise ;

- par carte bancaire : par téléphone auprès de notre centre de relation client, au 03 44 79 50 50 ;
- sur le site Internet www.opacoise.fr ou notre application à télécharger sur IOS ou Android. Il suffit de créer votre compte si vous n'en avez pas déjà un ;
- au guichet de votre agence ou au siège.



Règlement intérieur du patrimoine de l'OPAC de l'Oise

Locataires et visiteurs, vous êtes tous les garants du bon usage et de la bonne tenue des locaux.

SÉCURITÉ

Le locataire/visiteur s'interdit tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

TRANQUILLITÉ

Le locataire/visiteur mettra tout en œuvre pour ne pas perturber la tranquillité du bâtiment.

PROPRETÉ

Le locataire/visiteur doit respecter la propreté des espaces communs.

OPAC de l'Oise
9 avenue du Beauvais
BP 80616
60016 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr



RÈGLEMENT COMPLET



Jugement Bail résilié !

Les 7 courriers adressés en 4 ans par l'OPAC de l'Oise à un locataire beauvaisien pour que les troubles de voisinage dont il était à l'origine cessent n'ont rien changé. L'office a porté l'affaire devant la justice et dans son jugement du 14 octobre 2024, le tribunal de Beauvais a prononcé la résiliation du bail de ce locataire. Les juges ont tenu compte, non seulement des courriers, mais aussi des témoignages de plusieurs voisins qui ont évoqué des nuisances sonores, des insultes et des menaces.



Régularisation des charges

C'est cet automne !

Les relevés de répartition des charges arriveront dans vos boîtes aux lettres cet automne. Si les dépenses sont inférieures aux provisions de charges que vous avez payées, la différence vous sera remboursée. Dans le cas contraire, elle vous sera facturée.

Bonne nouvelle, si vous avez opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez peut-être rien à faire. En effet, si vous devez 150 € ou moins, ce montant sera automatiquement prélevé sur votre compte, au lieu de 125 € précédemment. Au-delà de 150 € dus, vous devrez vous rapprocher de nos services pour effectuer votre règlement.



Mise en location

20 nouveaux logements pour des seniors

Le 1^{er} juillet, lors d'une journée d'accueil, les locataires de 20 maisons construites sur le site de l'ancienne ferme Pascarel, dont 14 T2 et 6 T3, ont effectué l'état des lieux et ont reçu les clés. L'OPAC de l'Oise a fait en sorte de préserver une partie des bâtiments d'origine, ce qui offre une belle continuité entre patrimoine rural et logement contemporain. Autre particularité de cette opération, il s'agit d'un bégainage : les logements sont réservés à des seniors et équipés conformément au label HSS® (Habitat senior services). De plus, au sein de cette résidence, les locataires disposent d'une salle commune gérée par la municipalité.



Infos travaux



Pont-Sainte-Maxence

Réhabilitation rue Gutenberg

Entrepris en mars dernier, les travaux de réhabilitation des façades de 8 appartements et de 12 pavillons se poursuivent 1 à 10 rue Gutenberg, à Pont Sainte-Maxence. C'est l'entreprise Appli qui intervient pour réaliser ce chantier dont la particularité est l'utilisation de matériaux biosourcés innovants. D'un montant total de 497 794 €, il est entièrement financé par l'OPAC de l'Oise. Il devrait être terminé en fin d'année.



Renseignements : 03 44 79 50 50

Senlis

Amélioration de 6 commerces

Depuis juin dernier, des travaux sont en cours dans le quartier de la Champignonnière, afin d'améliorer des abords de 6 commerces. Au programme : rénovation des éclairages et de la peinture, aménagement d'un espace végétalisé et création d'un local poubelles. Sont à pied d'œuvre pour réaliser cette opération les entreprises LRB Construction, R. Palmas, SAS I&D et ODH SAS. Cette opération d'un montant de 197 993 € est entièrement financée par l'OPAC de l'Oise.



Publication : OPAC de l'Oise-service communication – Impression : Polyservices © Illustrations : L. CORNILLON – CÉIL CARRÉ – KOCLIKO © Photos : OPAC de l'Oise – C. SCHRYVE Ont contribué à ce numéro : A. BAGOT – P. CATEIGNE – A. COLLARD – S. DENYS – S. DUSSAUTOIR – N. FOURNIER – C. GARCIE – T. JOURDAIN – S. OMET-VIVIER – S. ROUX – N. SIBERT – A. SITTER © Conception graphique – Réalisation : F. KAMPINGA-PETTENATI

